

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 19 septembre 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 octobre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 36/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DALOT Patrick, DAUZIER Claude, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, HUGON Jean-Yves, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, TAUPIN Patrice, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LUMET Thierry, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (7)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
LAROCHE Laurent a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude
RIES Fanny a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis

Était excusé (1)

BRANCHOUX Gilles.

Objet : **Approbation des admissions en non-valeur**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'accepter la demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver et d'autoriser M le Président à signer une demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables d'une valeur de 75 € Sur le BC 20602

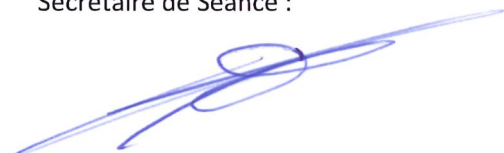
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION